

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION PUERICULTRICE-EUR 2025-2026



MERCI DE REMPLIR LE DOSSIER EN MAJUSCULE
Tout dossier incomplet sera rejeté

NOM DE JEUNE FILLE :NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :à..... Département

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :@.....

Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone et une adresse mail valide et lisible

CANDIDATURE DEPOSEE AU TITRE DE :

Diplôme d'état d'infirmier¹ Année..... Sage-Femme² Année

¹ Lire partout infirmier-infirmière

² Lire partout sage-femme/maïeuticien



Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier un aménagement des conditions du déroulement de l'entretien (tiers temps).

Dans ce cas, prendre contact avec la référente handicap de l'IFMEA par mail :
benedicte.chevalier@lenval.com ou geraldine.bertuzzi@lenval.com

CHOIX D'ÉCOLES:

Candidature déposée dans d'autres écoles : OUI NON

Lesquelles :

Avez-vous participé à la Journée Portes Ouvertes OUI NON

PUBLICATION DES RÉSULTATS :

J'autorise l'IFMEA à publier et afficher mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats.

OUI NON Signature :

INFORMATIONS :

Je déclare avoir pris connaissance des documents d'informations concernant le concours d'entrée et la formation de puéricultrice, en annexe, et m'engage à en respecter les termes.

OUI NON

Date et signature :

LES EPREUVES DE SELECTION

Le concours d'admission comprend :

Deux épreuves écrites et anonymes d'admissibilité, chacune d'une durée de 1 h 30, notées sur 20 points :

- Une épreuve comportant 40 questions à choix multiples et 10 questions à réponses ouvertes et courtes permettant de vérifier les connaissances du candidat,
- Une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20 points sur 40.

Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Une liste des candidats admissibles est affichée à l'IFMEA. Seuls, les candidats admissibles sont convoqués à l'épreuve orale d'admission.

Chaque candidat reçoit notification de ses résultats.

Une épreuve orale d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort parmi les questions préparées par le jury.

Celle-ci, notée sur 20 points, consiste en un exposé de 10 minutes suivi d'une discussion avec le jury de 10 minutes maximum. Chaque candidat dispose de 20 minutes de préparation.

Une note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire.

Les modalités d'admission

Sont admis en formation Puéricultrice, et dans la limite de la capacité d'accueil autorisée, les candidates possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note totale égale ou supérieure à 30 points sur 60 pour l'ensemble des épreuves du concours, sans note éliminatoire.

A l'issue de la sélection, deux listes sont établies par ordre de mérite : une liste principale et une liste complémentaire. Seuls les candidats admis sur la liste principale pourront entrer en formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire seront appelés, selon leur classement, pour remonter sur la liste principale en fonction des désistements des candidats admis en liste principale.

Les candidats en report de scolarité (candidats ayant réussi les épreuves du concours 2023 et 2024 et qui n'ont pas pu intégrer la formation) sont prioritaires et classés dans les premiers rangs de la liste principale.

Par conséquent, les candidats de la sélection 2025 seront positionnés à la suite de ces personnes.

La liste principale évolue chaque année pour diverses raisons (désistement, refus de prise en charge financière, demande de report...), ce qui permet de faire appel aux candidats de la liste complémentaire. Ils peuvent être appelés jusqu'au jour de la rentrée.

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS À fournir pour l'inscription	Cocher les éléments que vous avez transmis à L'IFMEA	Vérification par L'IFMEA ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription au concours dûment complétée, datée et signée avec photo collée		
Demande motivée manuscrite d'inscription au concours		
Curriculum vitae		
Document tapuscrit : Projet professionnel de 2 pages maximum		
Copie des Diplômes Infirmier diplômé d'État Sage-femme diplômée d'État		
Pour les candidates ³ non diplômés en dernière année d'études : Attestation d'inscription (ou certificat de scolarité) en dernière année d'études conduisant à l'un des deux diplômes cités supra		
Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport, en cours de validité		
Frais d'inscription au concours : 210 € (Espèce ou chèque libellé à l'ordre de l'IFMEA)		
Chèque d'un montant de 100€ (à l'ordre de l'IFMEA) encaissé ou détruit selon le résultat de votre sélection		

³ Lire candidate-candidat

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- **Pièce complémentaire : PROJET PROFESSIONNEL**

Le document présentera votre projet d'investissement au sein de la formation de puéricultrice. Vous exposerez les grands axes de votre projet d'orientation professionnelle en lien avec votre choix d'entrée en école de Puériculture à court et moyen terme précisant votre vision/représentation du métier de puéricultrice.

Le document remis devra être **dactylographié**. Il comportera **2 pages maximum** et respectera la chartre graphique suivante. **Les documents de plus de 2 pages seront considérés non conformes et entraîneront le rejet du dossier.**

- Charte graphique :

- Document Word
- Police Calibri
- Taille de police : 11
- Interligne : 1.5
- Mode : Justifié
- Marges : moyennes - Haut et Bas 2.5 cm - Droit et Gauche 2.5 cm

Quelques questions pour vous aider à la rédaction de votre projet :

- Quelles représentations de la profession avez-vous ?
- Quelles sont les valeurs qui donnent du sens à votre fonction et à votre projet professionnel ?
- Qu'est-ce qui vous a amené à choisir ce projet (réalisations antérieures éventuelles, expériences professionnelles et stages...) ?
- Quels sont vos points forts et vos points d'effort ?
- Quelles sont vos attentes, objectifs de formation, vos acquis, vos besoins en formation (théoriques, pratiques, relationnels...)
- Quelles sont les contraintes liées à la formation et quelles sont les organisations prévues pour les dépasser ?

Seuls les candidates ayant déposé, un dossier complet, dans les délais requis, pourront passer les épreuves de sélection. Tout dossier non conforme ou incomplet sera rejeté et recevra la note de 0/20.

Aucun justificatif écrit de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé de réception si l'envoi du dossier a été fait en recommandé avec accusé de réception).

INFORMATION RELATIVE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B
- Vaccins recommandés : Rougeole, Coqueluche, Rubéole, varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière

Attention, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois.

Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.

Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans les articles 2 et 3 de l'arrêté du 2 mars 2017 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.311-4 du code de la Santé Publique.

Je soussigné(e), Nom :

Prénom

Déclare avoir pris connaissance de la présente note.

Signature du candidat :

CALENDRIER

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Lundi 9 Décembre 2024
CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Vendredi 28 mars 2025
EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	Samedi 5 avril 2025
RESULTAT DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	Vendredi 02 mai 2025 à 14 h
EPREUVE ORALE D'ADMISSION	Du Mercredi 21 mai au Vendredi 6 juin 2025
RESULTAT D'ADMISSION	Vendredi 13 juin 2025 à 14 h
RENTREE SCOLAIRE (sous réserve de modifications)	Lundi 6 octobre 2025

Pour les candidates admissibles :

Si le mardi 20 mai 2025, vous n'avez pas reçu de convocation, veuillez contacter le secrétariat de l'IFMEA soit par mail soit par téléphone.

Téléphone du secrétariat IFMEA : 04.92.29.38.38

Adresse mail : catherine.fradet@lenval.com

Les résultats sont affichés à l'entrée de l'institut de formation. Ils sont parallèlement disponibles sur internet sur le site : <https://ifmea.lenval.org/>

Toutes les candidates sont personnellement informées par mail de leurs résultats.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.

Informations complémentaires :

Vous recherchez un logement ?

Vous pouvez prendre contact avec les personnes ressources suivantes :

- **DEVENEZ COLOCATAIRE AVEC UN SENIOR**

Mme MOREIRA au 06 28 18 92 ou partage1toit@gmail.com

- **LE CROUS**

Dossier de demande de logement à effectuer avant le mois de mars de l'année souhaitée pour l'obtention du logement.

Dossier à télécharger sur www.crous-nice.fr/seloger ou en scannant le QR code suivant.

Résidence étudiante gérée par le CROUS à proximité de l'école (liste non exhaustive) :

- Campus Saint Jean d'Angély 35 avenue Francois Mitterrand 06300 NICE
- Campus IUT STAOS EDHEC 25 rue Ribert Latouche 06200 NICE
- Campus VALROSE 96 avenue Valrose 06106 NICE CEDEX 2

- **LOKAVIZ**

Toujours proposé par CROUS logement, vous pouvez consultez gratuitement des annonces de logements privés ou dans des résidences universitaires proposés par des particuliers. www.lokaviz.fr

Autres aides possibles pour le logement :

- **VISALE** - www.visale.fr

L'organisme Visale permet d'avoir un garant fiable pour la location d'un logement.

Objectif : faciliter l'accès au logement, renforcer le dossier et rassurer les propriétaires.

Vous souhaitez bénéficier de repas sur les lieux de restauration du CROUS ?

- Télécharger l'application IZLI « le paiement sur le campus »

✚ La région Provence Alpes Côte d'Azur met également à disposition des étudiants différentes propositions dont vous pourrez prendre connaissance sur le site <https://www.infojeunes-paca.fr/> ou en scannant le QR code suivant :

